

Département de l'Aisne

Commune de Montreuil aux Lions

PROCES VERBAL DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 février 2015

Le L'an deux mille quinze et le vingt trois février, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Montreuil aux Lions, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier DEVRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15.

Date de convocation du conseil municipal : 14 février 2015.

Présents : Monsieur Olivier DEVRON, Monsieur Christian REGAL, Monsieur Pierre SAROUL, Madame Catherine CHARLES ALFRED, Madame Frédérique ANORGA, Monsieur Charles BENOIT, Monsieur Martial DUMONT, Monsieur Gerard THERON, Madame Patricia LAMI, Mademoiselle Virginie SEDYKH, Madame Maureen LEAL, Monsieur Alexandre MATRAS.

Absents excusés représentés : Monsieur Jean Pierre DER SARKISSIAN par Monsieur Christian REGAL, Madame Martine LOISEL par Madame Frédérique ANORGA, Madame Stephanie GUEMMI par Mademoiselle Virginie SEDYKH.

Absents excusés non représentés : .

Secrétaire de séance : Madame Maureen LEAL.

Monsieur le Maire propose d'adopter le procès verbal de la séance du 21 novembre 2014. Le procès verbal de la séance du 21 novembre 2014 n'appelle aucune observation des membres du Conseil Municipal présents et est approuvé à l'unanimité.

Monsieur BENOIT n'était pas présent au début de la séance du Conseil Municipal et n'a pas participé au vote des délibérations suivantes : rue de Pisseloup, relevé altimétrique, avenant et encaissement de chèques.

Rue de Pisseloup, relevé altimétrique, avenant

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à l'étude des travaux de la Rue de Pisseloup un avenant doit être conclu concernant le dossier de la loi sur l'eau et le relevé altimétrique.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré donne pouvoir au Maire de signer l'avenant avec le bureau Infra Etudes pour 660 euros TTC.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Encaissement de chèques

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu les chèques ci-dessous :

- un chèque d'un montant de 1903 euros concernant le dégrèvement de la taxe foncière 2013,

- un chèque d'un montant de 1919 euros concernant le dégrèvement de la taxe foncière 2014,
- un chèque d'un montant de 188,44 euros concernant le remboursement d'arrêt maladie d'un agent,
- un chèque d'un montant de 1 euro concernant une affaire suite à un jugement. Monsieur le Maire propose de reverser cette somme au CCAS. Monsieur le Maire précise que pour cette affaire, il la considère comme classée et oubliée et espère que la personne concernée fera de même.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'encaisser tous les chèques de la Quatrem à l'avenir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte l'encaissement des chèques désignés ci-dessus, autorise le Maire à encaisser les chèques de la Quatrem et à reverser la somme de 1 euro au CCAS.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Réseau Ferré de France promesse de vente synallagmatique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la construction de la LGV Est européenne, le Réseau Ferré de France a acquis un ensemble de parcelles sur la commune de Montreuil aux Lions, constituant des voiries latérales et/ou des rétablissements de voirie, et qu'il propose à la commune de Montreuil aux Lions d'acquérir les parcelles ZS 114, 116, 122 118 et 124 pour l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'acquérir les parcelles ci-dessus et donne pouvoir au Maire pour signer tous les documents nécessaires.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

ZAE Les Effaneaux motion

Monsieur le Maire remercie la Syndicat Marne Ourcq, porteur du projet des Effaneaux, pour la présentation qui a été faite au Conseil Municipal. Les réponses apportées à nos interrogations sont porteuses d'espoir pour l'emploi sur notre territoire.

Personnellement je trouve ce projet plus équilibré que l'ancien.

En effet, la zone sera divisée en trois parties accueillant chacune des activités différentes et complémentaires.

Monsieur le Maire souhaite solliciter son conseil municipal pour qu'il exprime un avis d'ensemble motivé sur le projet tel qu'il se présente aujourd'hui, avis qui sera reporté au registre d'enquête publique, marquant ainsi un soutien officiel des élus à ce projet qui constitue un enjeu majeur pour le développement du territoire Marne et Ourcq. Il est évident que l'ensemble de nos commerces bénéficieront également de cette implantation siuée à notre porte sans aucune gêne visuelle ni sonore.

Il est proposé de valider la motion suivante :

« La communauté de communes du Pays fertois et la communauté de communes du Pays de l'Ourcq se sont unies dans le cadre du Syndicat Mixte marne Ourcq, pour créer une zone d'activités économiques au lieu-dit les Effaneaux qui compte 57 ha et dont les permis de construire et d'aménager sont en cours d'instruction par les services de l'Etat. Ce projet est mené depuis plusieurs années par le syndicat mixte Marne-Ourcq qui regroupe les CC de l'Ourcq et du Pays fertois, le conseil communautaire donne un avis favorable à ce projet pour les raisons suivantes :

- les Pays fertois et de l'Ourcq manquant d'emplois locaux, ce projet entend réduire le caractère "dortoir" de nos communes rurales, imposant à des populations de plus en plus nombreuses des déplacements quotidiens fatigants et coûteux ;
- l'insuffisance du développement économique de nos territoires (fragilité de certaines entreprises comme l'imprimerie H2D de Mary-sur-Marne, principal employeur du Pays de l'Ourcq, manque de foncier sur le Pays fertois pour accueillir de nouvelles entreprises ou l'accroissement des existantes, faible volume général de l'activité économique actuelle) entraîne de nombreux et graves effets dommageables en termes de dynamisme, de création de richesses, de ressources pour les collectivités (CFE et taxes foncières), d'emplois induits, d'attractivité de notre secteur géographique pris en tenaille entre Marne-la-Vallée, Roissy, Meaux et Coulommiers.
- la création d'un pôle d'activités réduira les déplacements automobiles contribuant au développement durable.
- l'éloignement de la zone des secteurs habités garantit l'absence d'éventuelles nuisances automobiles ou sonores.
- le permis de construire et le projet présentent un équilibre intéressant entre zone PME/PMI et zone logistique, équilibre qui devra être absolument conservé.
- la démarche HQE engagée par l'aménageur FM Logistic constitue une garantie pour le respect environnemental des bâtiments, des aménagements et des abords.

La commune de Sainte-Aulde entend accompagner de façon déterminée ce projet d'envergure attendu par l'immense majorité des acteurs des territoires de l'Ourcq et du Pays fertois (élus, entreprises, particuliers à la recherche d'emplois, etc.) et apporte son soutien plein et entier à la réalisation de cette zone d'activités si prometteuse pour nos 41 communes ».

Ce texte est adopté le conseil municipal.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 15

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 3 (Madame ANORGA, Madame CHARLES ALFRED, Madame SEDYKH)

Refus : 0

Informations diverses

* Monsieur REGAL informe qu'une séance de cinéma "Paddington" aura lieu le vendredi 27 février 2015 à 20 heures à la salle polyvalente.

Vu par Nous, Olivier DEVRON, Maire de la commune de Montreuil aux Lions, pour être affiché le 2 mars 2015, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est levée à 20 heures 45.

Le Maire, Olivier DEVRON.

